

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, tenue le mardi 21 novembre 2006 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Dominic Perri, président de la commission et conseiller de ville
à l'arrondissement de Saint-Léonard,

Mme Josée Duplessis, vice-présidente et conseillère d'arrondissement
à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

M. Pierre E. Fréchette, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement du Sud-Ouest,

M. Nicolas Montmorency, conseiller de ville à l'arrondissement
de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles,

M. André Savard, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de Verdun,

M. Marc Touchette, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de Verdun.

Absents :

M. Gaétan Primeau, conseiller de ville à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve (*absence motivée*),

M. Robert L. Zambito, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement Saint-Léonard.

Également présents :

Du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) : M. Marc Blanchet, directeur, Transport, planification et grands projets; M. François Niro, urbaniste à la Division circulation; M. Guy Pellerin, ingénieur, à la Division circulation; et M. Gilles Robillard, directeur, Ingénierie de la voirie.

Assistance : 10 personnes

1. Ouverture

À 19h30, le président déclare la séance ouverte. Il rappelle que la séance portera sur le réseau artériel de Montréal. Il présente les membres de la commission.

Il précise qu'il s'agit d'une séance d'information. Le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement présentera des hypothèses et des propositions visant la révision des critères ayant défini l'actuel réseau. Il répondra aux questions des participants.

La Commission reviendra par la suite en assemblée publique pour entendre les commentaires des citoyens et recevoir les mémoires. Après quoi, elle adoptera ses recommandations quant aux scénarios à retenir pour la révision du réseau artériel.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre Fréchette, appuyé par M. Nicolas Montmorency, d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2006

Il est proposé par M. Touchette, appuyé par Mme Duplessis, d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

4. Présentation du SITE sur la révision du réseau artériel

M. Marc Blanchet, directeur, Transport, planification et grands projets, adresse la parole à la commission. Il précise que la présentation, d'environ 45 minutes, comporte trois volets qui tentent de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'un réseau artériel? Comment était-il au moment des fusions municipales? Pourquoi devrait-il être révisé?

M. François Niro, urbaniste à la Division circulation, introduit la présentation. Il définira tout d'abord la terminologie utilisée, fera état des constats observés sur le réseau artériel et présentera quelques scénarios à l'étude.

Mise en contexte

M. Niro fait tout d'abord une mise en contexte en rappelant la composition de l'agglomération : 16 villes liées, dont la Ville de Montréal avec ses 19 arrondissements qui regroupe 87,3% de la population.

Il précise également le cadre légal qui définit les compétences comme suit : le conseil d'agglomération détermine les voies qui constituent le réseau artériel alors que la municipalité centrale a la compétence exclusive, sur ces voies, de la voirie et de la gestion, incluant le déneigement et la signalisation, ainsi que de la circulation et du stationnement.

Terminologie

M. Niro apporte ensuite quelques précisions sur la terminologie utilisée. Il fait la distinction entre le *réseau routier hiérarchisé*, qui a été élaboré par le ministère des Transports du Québec en collaboration avec la CUM en août 2000, et le *réseau artériel administratif*, qui a été élaboré pour la ville de Montréal au moment de sa fusion en 2002.

Le *réseau routier hiérarchisé* comprend cinq catégories de voies : les *autoroutes*, les *artères principales* et *secondaires*, les *collectrices* et les *locales*. Elles sont représentées sur une carte par un code couleurs. Cette classification est basée sur certaines caractéristiques : physiques (nombre de voies, raccordement, chaussée divisée ou non, accès contrôlé ou limité); opérationnelles (écoulement, vitesse, stationnement); et liées à l'utilisation (débit et fonction).

Le *réseau artériel administratif*, quant à lui, se subdivise en *réseau artériel* (19%) et *réseau local* (81%). Les responsabilités se partagent comme suit :

- Le réseau local relève de la compétence des villes reconstituées et des arrondissements pour tout ce qui est de la gestion quotidienne (feux, signalisation, stationnement, camionnage, vitesse), et de l'entretien courant (déneigement, nettoyage et réfection).
- Le réseau artériel relève des compétences de l'agglomération qui décide du budget d'investissement et d'entretien, des normes d'entretien et de la planification générale du réseau. L'agglomération délègue aux villes et arrondissements la gestion quotidienne et l'entretien courant.

Constats

M. Niro relève trois constats :

- L'évolution du réseau nécessite une mise à jour, ce qui n'a pas été fait depuis 2002.
- Les demandes des arrondissements et des villes impliquent une révision des critères qui définissent le réseau artériel administratif.
- Une reclassification s'impose pour pallier les problèmes de sous financement.

Scénarios à l'étude

M. Niro fait part des trois scénarios à l'étude. Le 1^{er} consiste à apporter de simples corrections à la grille de rues; le 2^e implique la reclassification de certaines rues pour satisfaire aux demandes des villes et arrondissements, en faisant passer le réseau artériel administratif de 19% à 25% de l'ensemble du réseau; le 3^e le ferait passer à 30% en y intégrant l'ensemble des collectrices. Ce dernier scénario a le mérite de régler l'ensemble des problèmes de sous financement tout en répondant aux demandes des arrondissements et des villes.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

Le président annonce le début de la période de questions et invite les personnes inscrites à prendre la parole. Des trois personnes inscrites, une seule est présente.

Monsieur Luc Gaudet, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

M. Gaudet se présente comme citoyen du Faubourg Saint-Laurent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il fait part de ses préoccupations, partagées par les gens de son quartier, quant à la circulation locale : augmentation de véhicules qui exercent de plus en plus de pression sur la qualité de vie, la qualité de l'air et la sécurité des piétons.

Il rappelle que la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent a organisé en octobre 2006 un forum public sur les enjeux reliés au transport et à la circulation dans son quartier, à l'issue duquel un certain nombre de recommandations ont été formulées. Il remet, séance tenante, le compte rendu de ce forum ainsi que les recommandations.

6. Période de questions et commentaires des membres de la commission

M. Montmorency souligne l'importance de réviser périodiquement le réseau artériel, notamment en fonction du débit de voitures qui augmente. Il souligne également la difficulté pour un arrondissement de faire apporter des modifications au réseau artériel, comme par exemple l'ajout d'un feu de circulation à des carrefours jugés dangereux, en raison des niveaux de compétence. Il fait part d'une recommandation du comité de circulation de son arrondissement à l'effet de simplifier les processus permettant d'apporter une modification.

M. Touchette précise que la révision du réseau artériel implique un questionnement sur les critères de classification.

Le président rappelle enfin que la réflexion se poursuivra lors des séances à venir.

7. Levée de l'assemblée

Le président remercie les membres du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de leur collaboration, ainsi que les participants.

À 20 h 30, la séance est levée sur une proposition de M. Fréchette, appuyé par M. Savard.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Dominic Perri
président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Danielle Dionne
secrétaire-recherchiste